

Fiche Mission Type

I. GÉNÉRAL

Le service des Aînés et du temps libre est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement. L'équipe est constituée de 4 agents. Elle a pour mission de permettre aux aîné(e)s de Grigny de prendre part à la vie locale, de prévenir le repli sur soi, de rompre l'isolement et de tisser du lien entre les habitants des différents quartiers de la ville par une offre d'animations (sorties, séjours, semaine bleue, banquets, goûters dansants...) et de services (portage de repas à domicile, transport adapté, petit bricolage, téléassistance, aide à domicile ...). L'équipe anime un comité d'usagers et fait vivre le foyer André Laudat avec des rencontres, du partage et des animations.

MISSION

1. Accompagner les aîné(e)s en situation d'isolement
2. Coanimer des actions collectives culturelles et de loisirs
3. Développer une communication adaptée au public des aîné(e)s
4. Favoriser le mieux vivre ensemble au sein du Foyer André Laudat
5. Être passeur de mémoire

(Exemple : Favoriser l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques)

OBJECTIF DE LA MISSION :

1. Aller vers les aîné(e)s qui ne fréquentent pas le foyer sur les marchés, les espaces publics...
Offrir du temps d'écoute et discuter avec les aîné(e)s qui en ont besoin
Accompagner les aînés au moment des repas au foyer (animer, déjeuner ensemble)
Aider les personnes dans leur démarches administratives et d'accès aux droits
2. Participer à l'organisation et à la préparation des actions collectives
Participer au développement des projets
Créer du lien avec des partenaires extérieurs en vue d'actions
Proposer de nouvelles activités selon les centres d'intérêt des aîné(e)s
Participer aux événements « la semaine bleue », « distribution des colis de fin d'année »
3. Mener une réflexion sur les attendus en communication (interne au foyer, ville, nationale...)
Animer des ateliers pour un calendrier commun avec les autres structures
Aide à la mise en place d'outils de communication interne au foyer
Faire connaître les activités du foyer
4. Participer au bon accueil des aîné(e)s, des aidants, des partenaires...
Aider à la bonne intégration des nouveaux arrivants
Améliorer les espaces d'accueils
Développer des projets intergénérationnels

5. Passer du temps avec les aîné(e)s et leur entourage, prendre le temps d'établir une relation de confiance
Recueillir des témoignages de vie et de souvenirs
Participer à la mise en valeur des témoignages.

(Exemple : Participer à la mise en place et la promotion des activités de l'association en favorisant l'implication citoyenne des habitants, l'accès de tous à la culture, aux activités culturelles et la mixité sociale.)

ACTIVITÉ DÉTAILLÉE DU VOLONTAIRE (décrire factuellement ce que le volontaire aura à faire durant sa mission) :

Le, la volontaire ne sera pas seul(e) pour ces missions, l'équipe sera en soutien. Il, elle interviendra en complément de l'action de l'équipe sans s'y substituer. Il pourra agir pour renforcer la qualité du service rendu par les professionnels, développer l'impact des actions existantes, expérimenter et développer de nouvelles actions, des services répondant à de nouveaux besoins.

(Exemple : Le volontaire participera à la mise en œuvre et l'animation de séquences pédagogiques dans le cadre de différents dispositifs et opérations proposés : la journée de l'égalité des chances ; jouons la carte de la fraternité ; journée de lutte contre les discriminations ; la formation de bénévoles ; lire et faire lire.)

II. DURÉE ET LIEU D'ACTION

DUREE PREVUE : 8 mois

DATE DEBUT SOUHAITÉE : 2 mai 2025

DUREE HEBDO : 24h/semaine

CALENDRIER : Le calendrier comporte un premier temps d'immersion consacré à la découverte de la structure, de ses projets et de ses actions ; à la rencontre des partenaires, des bénévoles et des encadrants de l'association ; à la mise en place d'un planning détaillé. Le second temps sera consacré à la réalisation active des missions. Transversalement, le calendrier intègre les temps dédiés à la formation civique et citoyenne, la formation PSC1, les éventuels regroupements ainsi qu'à l'accompagnement du projet d'avenir.

ADRESSE COMPLETE DU LIEU DE MISSION :

Foyer André Laudat
38, place Henri Barbusse
91350 Grigny
Tél : 01 69 06 14 38

III. DÉTAILS ET CONDITIONS :

MODALITES TUTORAT

Modalités concrètes d'exercice du double tutorat et accompagnement : (

Le tutorat sera assuré par Mathias DINOT responsable du service « Aînés et temps libre » du CCAS de Grigny 91 et sera complété par l'équipe. La référente service civique de la Ligue de l'enseignement sera la co-tutrice en renfort sur les formations, le projet d'avenir et le service civique en général.

Exemple : Le tutorat sera assuré tout au long de la mission par la présidente et sera complété par les élus de l'association. Le volontaire pourra solliciter sa tutrice autant que nécessaire.)

A laisser : La référente service civique de la Ligue de l'enseignement sera la co-tutrice en renfort sur les formations, le projet d'avenir et le service civique en général.

Éventuelles formations (optionnel) :

Connaissance dans le méthodologie de projet.

(Exemple : Méthodologie et gestion de projet)

Interlocuteur du volontaire durant sa mission :

Le volontaire sera amené dans le cadre de sa mission à rencontrer et échanger avec les professionnels en place. Ces interlocuteurs pourront être sollicités également comme personnes ressources dans le cadre de l'accompagnement du projet d'avenir en complémentarité avec la fédération.

Articulation avec les acteurs en place :

Le, la volontaire pourra être amené(e) à soutenir d'autres emplois civiques sur des actions de grandes ampleurs.

(Exemple : En complémentarité avec les bénévoles et les salariés de l'association ainsi que l'ensemble des partenaires de celle-ci (associations, mairie, établissements scolaires, etc.)

Conditions et moyens matériels de volontariat :

L'essentiel de la mission se déroulera au foyer Laudat et différents lieux de la ville. Le volontaire bénéficiera du matériel existant : bureau, ordinateur, accès internet, téléphone et tous moyens nécessaires à la réalisation de sa mission.

L'essentiel de la mission se déroulera au siège et aux différents locaux mis à disposition de l'association. Le volontaire bénéficiera du matériel existant : bureau, ordinateur, accès internet, téléphone et tous moyens nécessaires à la réalisation de sa mission.

(Exemple : L'essentiel de la mission se déroulera au siège et aux différents locaux mis à disposition de l'association. Le volontaire bénéficiera du matériel existant : bureau, ordinateur, accès internet, téléphone et tous moyens nécessaires à la réalisation de sa mission.)

Intérêt pour la structure d'accueillir un jeune :

Le service civique permettra d'innover, de démultiplier l'impact de nos actions, d'agir au plus près des aîné(e)s, d'apporter un soutien à l'équipe et d'avoir un regard extérieur.

Intérêt pour votre public :

Il s'agira de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels. Ouvrir les aîné(e)s vers de nouvelles opportunités de relation.

Déplacements envisagés :

La mission nécessite l'utilisation d'un véhicule prêté au volontaire et assuré par la structure d'accueil ?

Oui Non

Est-ce que le volontaire utilisera son véhicule personnel dans le cadre de la mission ?

Oui Non

Si oui, est-ce la structure d'accueil qui prend en charge l'assurance du véhicule le temps de la mission ?

Oui non

A titre indicatif, indiquer la répartition du rythme hebdomadaire de la mission (avec les temps de pause) :

Lundi de 00h00 à 00h00 et de 13h30 à 17h30

Mardi de 00h00 à 00h00 et de 13h30 à 17h30

Mercredi de 00h00 à 00h00 et de 13h30 à 17h30

Jeudi de 09h00 à 13h00 et de 13h30 à 17h30

Vendredi de 00h00 à 00h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi de 00h00 à 00h00 et de 00h00 à 00h00

A titre indicatif, indiquer le ou les jours de repos hebdomadaire :

Samedi et dimanche

Est-ce que le volontaire est déjà salarié par la structure d'accueil ? Ou encadre des entraînements en toute autonomie ? Ou fait partie du Conseil d'administration ou du Bureau de l'association ?

Oui Non



Attention, un volontaire ne peut pas cumuler 2 statuts différents dans la même structure qui l'accueille. Son contrat de travail devra être rompu pendant la durée de son engagement. Il ne peut également détenir un mandat d'élu le temps de sa mission. Il ne peut également encadrer en toute autonomie un groupe de mineur (pratique sportive ou ACM) en tant que volontaire. S'il fait ça bénévolement ou contre rémunération dans votre structure avant de signer son contrat, ces activités devront cesser le temps de son engagement, ceci afin d'éviter la confusion des statuts.